

COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES

Réunion du bureau
du 27 juillet 2017

COMPTE RENDU

Présents : MM Laurent STEICHEN, Jérôme DEVELLE, Jean-Paul DOR, Denis PAYSANT, Jean-Marie EGLER, Jean-Michel HIRTZ, Gabriel KOPP, Alain PIERROT, MMES Françoise DALSTEIN Emilie FELTZ, Danielle NIEDERCORN

Absents excusés : MM Roland GLODEN, Edmond MORITZ, Cédric PAYNON, René BREIT, Gilbert TRITZ, Jean-Paul PIGNON, Rémi SCHWENCK, Jean-Paul TINNES, Jean-Luc NIEDERCORN, Mmes Marie-Christine VENNEN, Frédérique WEHR

M. Laurent STEICHEN remercie les participants de leur présence et propose l'ordre du jour suivant :

Point sur le forum de l'emploi
La compétence GEMAPI
Le captage "Grenelle"
Point sur les travaux de construction de la piscine

1) Forum de l'emploi

M. Denis PAYSANT indique que la troisième édition du forum transfrontalier de l'emploi aura lieu le jeudi 28 septembre 2017 de 9 heures à 13 heures à la salle des fêtes de Bouzonville. Cette manifestation est organisée conjointement par la municipalité de Bouzonville et celle de Rehlingen-Siersburg auxquelles il a souhaité intégrer la CCB3F.

Sont invitées à ce forum les entreprises du territoire de la CCB3F, celles du côté allemand de Rehlingen-Siersburg ainsi que celles du Luxembourg qui ont des emplois à proposer.

Des organismes de formation participeront également à cette manifestation.

Des courriers d'invitation ont été adressés aux entreprises et une présentation du forum sera faite aux collèges du Bouzonvillois et aux lycées.

La communication de l'événement sera reprise par les médias et inscrite sur les sites internet des collectivités.

2) Compétence GEMAPI

M. Jérôme DEVELLE rappelle que la compétence GEMAPI sera effective au 1^{er} janvier 2018. Il présente les avancées du projet de fusion des syndicats de la Nied. La cotisation annuelle par habitant a été revue à la baisse. Ainsi elle serait fixée à 4,30 €, ce qui représente un montant de 72 100 € pour la CC. Il faut ajouter la cotisation due à Moselle aval pour un global de 113 000 € par année.

Il faudra définir la manière de financer les cotisations. Plusieurs propositions peuvent être étudiées :

Prélèvement sur l'attribution de compensation

Transfert de charges

Taxe GEMAPI : il faut prendre une décision avant le 1^{er} octobre 2017 si on veut l'appliquer en 2018.

M. Laurent STEICHEN précise que ces choix seront examinés en commission.

3) Captage "Grenelle"

M. Jérôme DEVELLE informe que l'Agence de l'Eau propose un appel à projet lié aux sources d'eau estampillées « captage Grenelle ».

L'intérêt de ce projet est de lancer une réflexion sur un système permettant de limiter les intrants en partenariat avec les agriculteurs dans le cadre d'une démarche globale (circuits courts). Le projet repose également sur la base du volontariat.

Il serait possible d'obtenir une aide de 80% sur 3 ans pour l'embauche d'un agent sur la base de 60 000 € annuels et de 5 000 € par an pour les frais induits.

4) Travaux de construction de la piscine

M. Laurent STEICHEN évoque les problèmes rencontrés lors de la construction du centre aquatique à Bouzonville.

1) L'entreprise de gros œuvre SPIE BATIGNOLLES demande des avenants pour près de 150 000 €, ce qui représente environ 10% du marché initial.

2) le raccordement de l'assainissement au réseau nécessiterait la construction d'un bassin de rétention pour un montant d'environ 400 000 €.

Le cumul de ces deux suppléments engendre un supplément de 10% du coût global du marché de travaux alors que la prévision des aléas est fixée à 5%, soit 300 000 € !

Il n'est pas question pour la collectivité d'accepter ces charges supplémentaires. Un marché a été conclu avec les entreprises qui ont signé un cahier des charges. A elles de le respecter.

Pour l'assainissement, le SIAPB a émis un avis favorable sans connaître les volumes des rejets de l'équipement. La maîtrise d'œuvre a demandé à plusieurs reprises à la collectivité des informations qu'elle aurait dû directement solliciter auprès des services techniques concernés dans le cadre de son contrat. Maintenant, le chantier est bloqué car il n'est pas possible de raccorder le bâtiment aux réseaux existants en l'état.

Aujourd'hui, on nous informe que les quantités rejetées sont trop importantes. Par conséquent, nous avons demandé une étude complémentaire destinée à définir ce qu'il faut faire pour raccorder l'équipement au réseau et ce que ça coûte. Une réunion visant à déterminer le cahier des charges de cette étude est programmée mardi 8 août 2017 à 10 heures à la CCB3F en présence des services concernés.

Dans cette situation, M. STEICHEN propose au bureau un arrêt des travaux, le temps de trouver une solution satisfaisante au problème d'assainissement. Le coût d'un tel arrêt est estimé à 190 000 €.

Il évoque la possibilité d'arrêter définitivement le chantier, ce qui coûterait environ 2,5 M€ à la collectivité sur les 4 M€ qu'elle devra mettre. De plus, elle économiserait 600 000 € de frais de fonctionnement annuels. Il se dit prêt à contacter le médiateur de la République pour avoir des avis et conseils dans le cadre d'une négociation avec les entreprises.

M. Gabriel KOPP signale que l'origine de ce projet n'a pas été de construire un nouvel équipement mais bien de remplacer la piscine existante qui était vétuste et plus adaptée.

M. Jean-Paul DOR rappelle que la CCB a été construite sur deux projets : la piscine et la zone artisanale. Ces choix ont été décidés démocratiquement par l'ensemble du conseil communautaire. Il est vrai que si le centre aquatique avait été construit plus tôt, la collectivité aurait pu bénéficier de subventions supplémentaires (2 M€). S'est greffé sur ces projets le très haut débit qu'il a fallu intégrer dans le prévisionnel budgétaire.

Dans le cas des Trois Frontières, on hérite également d'investissements qui coûtent cher à la collectivité en termes de fonctionnement, même si ce n'est pas dans les proportions du centre aquatique.

Si nos deux anciennes collectivités ne s'étaient pas fusionnées, chacune aurait malgré tout connu des difficultés financières.

M. DOR ajoute que l'ex CCB avait épargné 1,5 M€ en prévision de ces projets. Si la fusion n'avait pas eu lieu, la piscine et le très haut débit auraient malgré tout été menés à leur terme.

M. Laurent STEICHEN propose de prendre une décision sur l'arrêt du chantier après la réunion du 8 août.

Le bureau émet à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

Le Président



Laurent STEICHEN